RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

Service Public Entreprendre
Vos droits et démarches plus simplement

DÉMARCHE EN LIGNE

Extranet Nova pour les organismes déclarés et /ou agréés de services à la personne

Permet aux organismes (associations, entreprises ou organismes publics) de services à la personne d'être référencés dans l'annuaire des organismes déclarés et agréés, annuaire consultable par les personnes recherchant un service à domicile.

Service gratuit.

Accès protégé par un identifiant et un mot de passe, adressés par courrier.

Permet de compléter ou de modifier les informations suivantes : nom, adresse complète, contact, numéro de téléphone, services proposés et couverture géographique pour chaque service, etc.

Permet de télécharger le logo des services à la personne.

Faire la démarche en ligne (https://www.servicesalapersonne.gouv.fr/espace-pro/outils/se-declarer/demander-agrement-nova)

Besoin d'aide ? (https://entreprendre.service-public.gouv.fr/vosdroits/R19107/aide-remarque)

Pour toute explication, consulter les fiches pratiques :

Organisme de services à la personne : déclaration, agrément ou autorisation (https://entreprendre.service-public.gouv.fr/vosdroits/F23633)

Émetteur de la démarche en ligne : Ministère chargé des finances
Vérifié le 16 août 2023 - Entreprendre Service Public / Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)